

Inscription à l'accueil de loisirs de juillet 2022

Madame, Monsieur,

Un accueil de loisirs fonctionnera cet été à Rubrouck du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet. La direction de l'accueil de loisirs sera assurée par Marie LEMILLE.

L'accueil de loisirs est ouvert aux 4 – 14 ans nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2018. Il fonctionnera l'après midi de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. L'inscription se fait à la semaine.

Nous vous informons des **dates des séjours et des sorties** :

- Du **11 au 13 juillet**, séjour sous tente au CENH de Wormhout pour les **9-14 ans**.
- Du **25 au 27 juillet**, séjour en chambrée au CENH de Wormhout pour les **7-8 ans**.
- Une veillée sous la tente à Rubrouck est prévue la **nuît du 25 au 26 juillet** pour les **4-6 ans**.
- Quelques sorties à la journée sont également prévues, dont une à Bagatelle.
- Une sortie vélo est prévue pour les **9-14 ans** (date à définir).

La fête du centre aura lieu le jeudi 28 juillet.

Pour des raisons de locaux et d'organisation, l'effectif sera comptabilisé et limité par groupe.

Toute inscription doit être effectuée à la mairie qui est située au 146, contour de l'église.

Le droit d'inscription est de 8 € par enfant. Il sera comptabilisé en fin de centre sur la facture totale et sera dû même si l'enfant ne vient pas.

La participation financière de la famille sera réclamée fin juillet. Son montant par semaine dépend du quotient familial. Ce dernier est consultable sur le site de la CAF, uniquement par le secrétaire de mairie, sauf opposition de votre part.

Quotient	0 à 369 €	370 à 499 €	500 à 700 €	701 à 800 €	801 à 1000 €	+ de 1000 €
Tarif par semaine	5.00 €	8.00 €	10.50 €	11.50 €	13.00 €	14.00 €

Tout **repas** pris lors du séjour et de la veillée, midi ou soir, sera facturé **2,90 €**.

Une participation supplémentaire de 14€ par semaine vous sera réclamée pour un enfant non domicilié à Rubrouck, excepté si votre commune accepte de prendre en charge ce supplément.

Le règlement sera effectué par **chèques vacances, virement** ou **chèque** à l'ordre du Trésor Public.

ATTENTION : IL N'EST PLUS POSSIBLE DE PAYER EN LIQUIDE.

Le talon d'inscription est à rendre en mairie pour le mardi 14 juin au plus tard.

Pour toute question, demande de précision, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Kevin NEFFE, adjoint au maire

Luc EVERAERE, maire

talon à déposer en mairie, 146 contour de l'église,

M. Mme _____ N° Allocataire CAF _____ demeurant
N° _____ Route _____ à _____ tél : _____

Adresse mail : _____

inscrivent leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs pour les périodes suivantes (à cocher) :

Nom - Prénom	né(e) le	semaine du 11 au 15	semaine du 18 au 22	Semaine du 25 au 29

Rubrouck le _____ 2022

Signature